SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS

COMPTE- RENDU DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil quatorze, le 2 juillet à 9 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.
Date de la convocation : 23 juin 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 12

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Clarisse DULUC, messieurs Pascal AUGENDRE, pascal COLLIN, Bernard JAMET , Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Olivier HURABIELLE , Pierre MANCION ,Michel PERRIOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD , Michel DE PAULE, Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : mesdames Brigitte REBMANN, Chantal TRAVERS, monsieur Jean-Louis GUILLOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Olivier COMBETTE, Michel ROUSSELET ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE, Didier ROBLAIN; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, François RICHARD ;

POUVOIRS

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : madame Edith MICHELIC, messieurs Bertrand DESNOIX, Jacques DEVOUCOUX ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** monsieur Christian FAUCHER. ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : monsieur Paul BERNARD ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur Roland GILBERT;**SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET, **commune de LUGNY CHAMPAGNE** : monsieur Yves DEBONO

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 9 heures 30.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2014

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 22 mai 2014.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°2

COMPTE- RENDU DES AFFAIRES TRAITEES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT

Affaires traitées par le bureau syndical :

- Missions spéciales du président et des vice- présidents
- Admission de titres en non valeurs pour un montant de 12 907,70 €
- Approbation de nouvelles modalités de fonctionnement du Compte Epargne Temps
- Accord pour encart publicitaire dans agenda des maires

Affaires traitées par le président :

- Signature d'une convention de location d'une partie du local de l'ancienne usine Bussière située Rue de Juranville à Saint-Amand-Montrond pour stocker des déchets destinés à fabriquer des bûchettes de chauffage (570 € TTC/ mois)

Le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de la communication de ce document.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°3

RAPPORT D'ACTIVITE

Monsieur le président rappelle que le décret n°2000-404 du 11 mars 2000 impose au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés devant le comité syndical.

Un exemplaire du rapport annuel est adressé au préfet pour information.

Synthèse du RAPPORT ANNUEL 2013

SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT

DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES

DU SMIRTOM DU SAINT-AMANDOIS

CARACTERISTIQUES GENERALES

Le SMIRTOM était composé en 2013 de 7 communautés de communes, d'un syndicat, de 2 communes individuelles, représentant 98 communes pour une population croissante de 59 000 habitants.

Le syndicat a la compétence collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

I) La Collecte

La collecte est assurée par un prestataire de services, la société SITA Centre. La prestation de collecte se fait sur un marché d'une durée de 5 ans renouvelable deux fois pour une année. Ce marché a débuté au 1er janvier 2010.

Le marché a fait l'objet de 4 avenants depuis sa signature.

L'avenant n°1 s'applique depuis le 1er octobre 2010, il concerne la mise à disposition d'une 2ème mini benne de collecte et de pénalités supplémentaires au CCAP.

L'avenant n°2 s'applique depuis le 8 décembre 2011, il concerne la substitution de la collecte en porte à porte des habitants du quartier du Vernet par une collecte hebdomadaire quadri flux en apport volontaire (colonnes enterrées).

L'avenant n°3 prévoit le retrait des communes de Bannegon, Le Pondy, Thaumiers à compter du 1er janvier 2013. L'objet de l'avenant a pour conséquence une moins value de 49725 € pour le SMIRTOM et une plus value d'un même montant pour la CDC du Dunois.

L'avenant n°4 conclu le 26 mars 2013 a pour objet l'extension du secteur de collecte en micro benne sur le territoire du SMIRTOM liée à une plus value annuelle de 20 000€ HT.

La collecte est assurée en benne bi-flux. Elle est hebdomadaire pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) (bac à couvercle bordeaux) et pour les corps creux (bac jaune).Elle est bimensuelle pour le verre (bac vert) et pour les journaux revues magazines (JRM) (bac bleu).La collecte se fait de 4 à 22 heures du lundi au vendredi sur 50 circuits. Les jours fériés sont rattrapés par lissage sur la semaine avec les samedis.

II) Le tri et le traitement

Le tri des emballages et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) sont assurés par un prestataire de services, la société SITA Centre et ce par un marché public de 3 ans renouvelable 1 fois un an.

Ce marché a débuté au 1er janvier 2010.

Le tri est assuré par le centre de tri de Bourges situé dans la zone industrielle des Danjons.

Le traitement est assuré par le centre d'enfouissement de classe II du Champ Balai situé sur la commune d'Orval.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant depuis sa signature.

L'avenant n° 1 porte sur le prix du traitement des ordures ménagères résiduelles ou des déchets industriels banals (DIB) amenés par le SMIRTOM en benne au montant de 52 € la tonne.

III) Le traitement des produits issus des déchetteries

Le SMIRTOM assure la gestion des hauts et des bas de quai des 13 déchetteries du syndicat.

Il transporte les bennes sur les exutoires attribués par marchés publics pour 3 ans renouvelables 1 fois un an.

Ces marchés ont débuté au 1er janvier 2010.

- Lot 1 : traitement des DIB : Société COVED, enfouissement au CSDU Classe II de Maillet dans l'Allier.
- Lot 2 : traitement des gravats : Société COVED, enfouissement au CSDU Classe III de Maillet dans l'Allier.
- Lot 3 : traitement des déchets verts par méthanisation : Société Mempontel sur la plateforme de Marnay à Feux.
- Lot 4 : traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS)Société Meyer SGA à Poilly lez Gien
- Lot 5 : traitement du bois : Société Menpontel à Baugy

De nouveaux marchés ont été attribués depuis le 1er janvier 2014.

IV) La redevance incitative

Le SMIRTOM a institué la redevance incitative à la réduction et au tri des déchets sur son territoire depuis le 1er janvier 2010. Pour mémoire, l'année 2011 était la première année de facturation en redevance incitative. Le montant perçu au titre de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) auprès des usagers est passé de 7 375 216 € en 2010 à 6 334 306 € en 2011 soit une baisse de 1 040 910 € représentant 14,11%. L'année 2012 conforte les résultats, le montant mis en recouvrement est de 6 425 905€ soit une hausse de 1,4%. L'année 2013 maintient cette logique avec un montant mis en recouvrement auprès des contribuables de 6 540 369€ soit une hausse de 1,78%.

Un marché de services avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains est conclu pour la maintenance des bacs, le système informatique, la gestion de la base de données et la facturation pour 5 ans à partir du 1er janvier 2010.

V) Les résultats

Les résultats 2013 confirment la modification des comportements des usagers en rapport avec la redevance incitative.

Les tonnages OMR collectés sont passés de 14 256,93 T (2009) à 8 680,63 T (2010), 8633,12 T (2011), 8244,61 T (2012) et 7 967,8 T (2013) soit une baisse de 3,36%.

Les tonnages collectés en corps creux sont passés de 1 106,9 T (2009) à 1 651,86 T (2010), 1702,18 T (2011), 1726,92 T (2012) et 1 659,68 T (2013) soit une baisse de 3,89 %.

Les tonnages des JRM sont passés de 1 496,36 T (2009) à 1 780,33 T (2010), 1915,96 T (2011), 1746,89 T (2012) et 1 750,52 T (2013) soit une hausse de 0,21%.

Les tonnages de verre sont passés de 2 324,56 T (2009) à 2 478,66 T (2010), 2438,92 T (2011), 2307,3 T (2012) et 2 374,02 T (2013) soit une hausse de 2,89%.

Le tonnage des déchets collectés en porte à porte sur le syndicat par habitant est passé de 331,97 kg (2009) à 243,19 kg (2010), 244,84 kg (2011), 233,76 kg (2012) et 229,20 kg (2013) soit une baisse de 1,95%. La baisse est à la fois la conjugaison du plan de prévention initié par le SMIRTOM et de la situation économique actuelle.

Tableau d'évolution des tonnages collectés en porte à porte

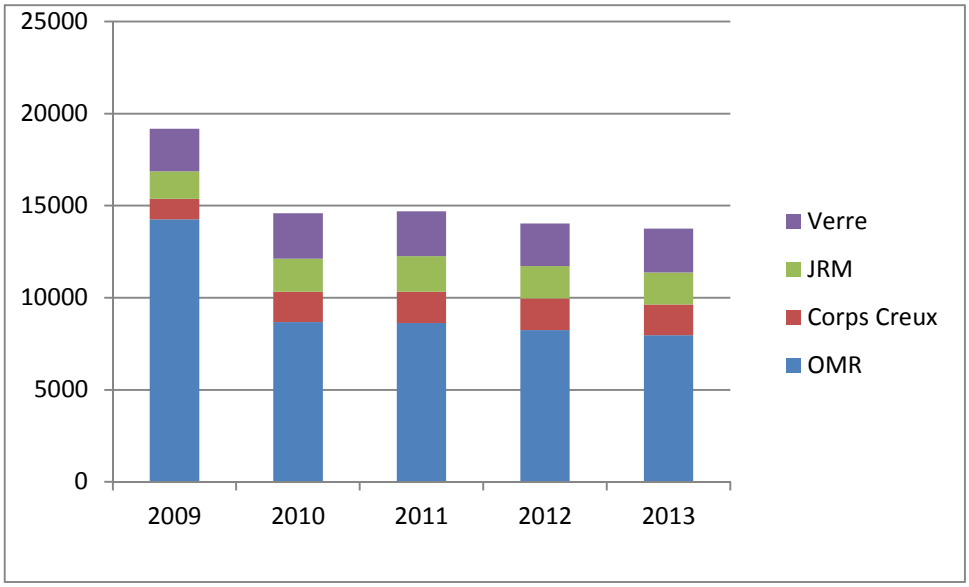

Le tonnage des produits des déchetteries, après la chute de 13,36% de 2009 à 2010, a connu une forte croissance de 2010 à 2011 de 29,54% et cela principalement sur les gravats, le bois et les déchets verts. L'année 2013 présente une diminution des apports en déchetteries en raison du transfert d'une grosse quantité de gravats en valorisation et donc une sortie de ces tonnages de la classification de déchets.

- le tonnage des déchets industriels banals (Tout venant) est passé de 3 703,86 T (2009) à 3 666,07 T (2010), 3 952,83 T (2011), 3 995,21 T (2012) et 4 450,88 T (2013) soit une hausse de 11,41 %.

- Le tonnage des gravats est passé de 2 778,53 T (2009) à 2 097 T (2010), 3 529,64 T (2011), 3560,66 T (2012) et 2 048 T (2013) soit une baisse de 42,4%. Cette baisse est comptable car 1820 T ont été valorisées en 2013 et n'entrent plus dans le tonnage de déchets enfouis.

- Le tonnage des déchets verts est passé de 3 223,44 T (2009) à 2 479,76 T (2010), 2699,18 T (2011), 3102,57 T (2012) et 3095,08 T (2013) soit une baisse de 0,24 %.

- Le tonnage de la ferraille est passé de 1 235,72 T (2009) à 1 183,58 T (2010), 1327,15 T (2011), 1362,92 T (2012) et 1445,69 T (2013) soit une hausse de 6,07 %. Cette hausse fait suite à la mise en place du réseau de concertina pour sécuriser les accès des installations. A ce jour, trois déchetteries ont été sécurisées Charenton-du-Cher en 2012 Torteron et Venesmes en 2013.

- Le tonnage du carton est passé de 334,14 T (2009) à 476,53T (2010), 513,03 T (2011), 515,4 T (2012) et 503,83 T (2013) soit une baisse de 2,24%.

- Le tonnage du bois est passé de 863,83 T (2009) à 973,29T (2010), 1412,10 T (2011), 1304,42 T (2012) et 1051,02 T (2013) soit une baisse de 19,43%. Cette baisse est due à la modification au dernier trimestre de l'année 2012 des consignes de tri pour le bois avec un durcissement drastique des normes sur la valorisation matière. Les tonnages sont transférés vers le DIB.

- Le tonnage des DMS est passé de 80 229 kg (2009) à 99 825 kg (2010), 111729 kg (2011), 114161 kg (2012) et 112412 kg (2013) soit une baisse à hauteur de 1,53 %.

- Le poids des apports en déchetterie par habitant est passé de 174,28 kg (2010) à 225,77 kg (2011), 226,15 kg (2012) et 206,43 T (2013) soit une baisse des tonnages à hauteur de 8,72 %.

Tableau des tonnages collectés en déchetteries.

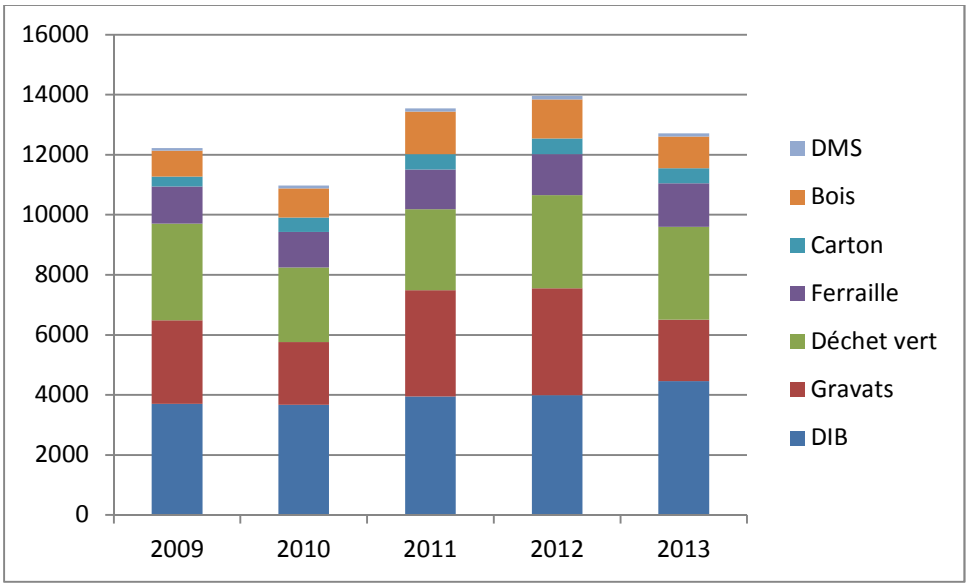

L'année 2013 n'a pas permis au syndicat d'avancer sur le projet de déchetterie à quais à Drevant pour les habitants de la communauté de communes Cœur de France. De nouvelles modifications fonctionnelles et organisationnelles ont été réalisées pour faciliter l'accès des usagers et améliorer les conditions de travail du gardien.

Au final, la production de déchets par habitant est passée de 426,04 kg (2010) à 470,61 kg (2011), 459,11 kg (2012) et 435,63 kg (2013) soit une baisse de 5,11 %. Cette diminution des tonnages est la résultante d'une diminution des flux collectés en porte à porte mais aussi de la valorisation des gravats. Néanmoins, il apparaît que l'utilisation importante des déchetteries par les professionnels impacte fortement les résultats du syndicat. D'autre part, les calculs ont été effectués sur la base des chiffres de l'INSEE 1999 et ne prennent pas en compte les modifications de périmètre du syndicat en raison des contrats maintenus jusqu'au 31 décembre 2104.

VI) Bilan financier

La dépense pour la collecte, le tri et le traitement des OMR s'élève à 4 799 366 € TTC soit une hausse de 1,47 % par rapport à 2012. Cette hausse est liée aux variations des prix calculées par les diverses formules de révision des prix des marchés publics.

La dépense pour la maintenance des bacs OMR et du système informatique embarqué et la gestion de la base de données et de la facturation s'élève à 262 714 € TTC soit une baisse de 8,25% principalement liée à la diminution du volume des bacs disponibles et à la non réalisation de certaines prestations de service.

Les dépenses pour le traitement des déchets des déchetteries se répartissent de la manière suivante :

Le tout venant et les gravats passent de 299 689 € à 342 735 € soit une hausse de 14,36% en raison de l'augmentation des tonnages collectés en déchetterie.

Les déchets verts et le bois passent de 61 459 € à 67 956 € soit une hausse de 10,57% et ce malgré une baisse de tonnage du bois mais en raison du rattachement des déchets de Levet.

Les déchets ménagers spéciaux passent de 107 990 € à 130 871 € soit une hausse de 21% en raison des tonnages collectés et de l'arrivée des produits de Levet.

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) passent de 12 675 € à 11 627 € soit une baisse de 8,27% .

Les contrats divers s'élèvent à 10 452 €.

Le montant des coûts de traitement des déchetteries passe de 488 519 € à 557 144 € soit une hausse de 14, 05% en corrélation avec l'arrivée de la déchetterie de Levet.

Les frais de fonctionnement pour les déchetteries sont estimés à 1 345 110 € et se décomposent de la manière suivante :

Amortissement des matériels	424 000 €
Carburant (80%)	145 000 €
Masse salariale (50%)	613 460 €
Entretien (80%)	134 650 €

Assurances (50%)	28 000 €.

Les coûts de fonctionnement du syndicat sont estimés à 1 641 000 € et se répartissent de la manière suivante :

Amortissement des biens	448 260 €
Masse salariale	663 540 €
Charges financières	202 280 €
Dépenses de fonctionnement	326 920 €

Sommaire des tableaux et diagrammes (joints en annexe)

- Tableau bilan d'activité (I) :
- Tableaux de synthèse sur les déchetteries (II et III):
- Tableau sur la collecte et le traitement (IV):
- Bilan comptable 2013 « Prestation SITA »

Le comité syndical, à l'unanimité, donne acte au président de la communication de ce document.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°5

VENTE DU TRACTEUR

M. le président informe les membres du comité syndical de la nécessité de s'équiper d'un nouvel engin de chargement en lieu et place du tracteur agricole.

Cet équipement est destiné au chargement des divers produits gérés par le syndicat (verres, papiers, déchets déposés en déchetteries) et sera utilisé dans le cadre de l'exploitation d'une future unité de transformation des déchets bois en bûchettes de chauffage.

Il convient donc de procéder à la vente du tracteur agricole devenu inutile.

Une offre d'achat émanant de M. SANDRIER domicilié à Ainay- le- Château a été reçue pour un montant de 39 000 €.

La commission finances et le bureau syndical ont émis un avis favorable à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à procéder à la cession du tracteur agricole et à l'acquisition d'un nouvel engin de chargement.

DOCUMENT DE SYNTHESE – DOSSIER N°6

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1- Le président commente la synthèse du programme d'investissement du syndicat pour les années 2013 à 2018 approuvé par délibération du comité syndical en date du 14 décembre 2012.
2- Il informe les membres présents des nouvelles dispositions concernant les déclarations de patrimoine à la Haute autorité pour la transparence de la vie politique. Le président du SMIRTOM doit faire cette déclaration car le montant des recettes de fonctionnement figurant au dernier compte administratif du syndicat est supérieur à 5 millions d'euros.
3- A la demande d'un élu, des précisions sont apportées sur le fonctionnement du CSDU d'Orval et la définition des différents centres d'enfouissement.

La séance est levée à 10 heures 30.

Le président,

Bernard JAMET